

**10 085 postes ont été ouverts au recrutement 2012 d'enseignants du second degré public (82,4 % aux concours externes, 17,6 % aux concours internes). Ce nombre est comparable à celui des quatre années précédentes pour chacune des deux voies de recrutement. 2012, deuxième session à se dérouler dans le cadre de la réforme de la « masterisation », se caractérise par l'arrêt de la baisse du nombre de candidats présents, engagée depuis le milieu des années 2000. Le nombre de candidats se présentant pour la première fois augmente par rapport à l'année précédente. 26 % des candidats présents aux concours externes ont été admis pour seulement 9 % aux concours internes. Des postes sont restés vacants aux concours externes à la session 2012 (800) comme à la session 2011 (1 000), toujours principalement dans les sections de mathématiques, lettres modernes et anglais du Capes.**

## Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public : le nombre de candidats remonte à la session 2012

Catherine Valette, DEPP A2

C'est par voie de concours (externes, internes et troisièmes concours) que le ministère de l'éducation nationale recrute les enseignants et les fait accéder au statut de fonctionnaire. Les concours organisés en 2012 ont visé à recruter les nouveaux enseignants qui sont en poste à la rentrée 2013.

À la session 2012, 10 085 postes ont été ouverts aux concours du second degré pour l'enseignement public (8 305 pour les concours externes, 1 780 pour les concours internes). Cinq concours d'accès aux différents corps enseignants existent : l'agrégation (19,9 % des postes offerts en 2012), le Capes (55,1 %), le Capet (2,3 %), le Capeps (6,5 %) et le CAPLP (16,2 %) (*voir encadré « Source et définitions »*).

De plus, dans le cadre du plan d'urgence décidé par le gouvernement, 60 postes supplémentaires ont été offerts au concours externe du Capeps. Ils ont été pourvus par le recours à la liste complémentaire.

externes a été divisé par deux, puis s'est stabilisé autour de 8 300 postes par an (*graphique 1*). Entre 2011 et 2012, les évolutions sont contrastées selon les concours. Le nombre de postes a nettement chuté au concours externe du Capet (- 29,3 %) alors qu'il fléchit seulement de 0,5 % au Capes externe. Pour les autres concours externes, les ouvertures de postes sont en hausse.

Au début des années 2000, le nombre de candidats se présentant aux concours externes diminue simultanément au nombre de postes ; cette tendance se prolonge alors que le nombre de postes se stabilise. En 2011, la forte baisse de participation aux concours externes (- 38,7 %) provient de la réduction du vivier due à la « masterisation » (les candidats doivent être engagés dans la finalisation d'un diplôme de master 2 ou titulaires du diplôme). À la session 2012, le nombre de candidats augmente à nouveau pour la première fois depuis 2004, (+ 6 % par rapport à 2011) face à une offre de postes stable (+ 0,4 %), sans retrouver le niveau de 2010 avant la mise en œuvre de la masterisation.

En conséquence, le ratio de candidats présents par poste aux concours externes du public (ou taux d'attractivité) remonte légèrement à 3,4 en 2012, après son point bas à 3,3 en 2011. Il avait atteint un maximum de 7,8 en 2006.

### LA BAISSÉ DU NOMBRE DE CANDIDATS AUX CONCOURS EXTERNES S'INTERROMPT EN 2012

Dans l'enseignement public, entre 2003 et 2008, le nombre de postes aux concours

**TABLEAU 1 – Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis aux concours du second degré public selon le groupe de disciplines en 2012**  
France entière

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>483</b>	<b>6 960</b>	<b>2 845</b>	<b>483</b>	<b>17,0</b>	<b>200</b>	<b>5 136</b>	<b>3 512</b>	<b>200</b>	<b>5,7</b>
dont : mathématiques	308	3 027	1 323	308	23,3	125	2 324	1 622	125	7,7
sciences physiques	105	2 398	852	105	12,3	35	1 546	982	35	3,6
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>328</b>	<b>5 677</b>	<b>2 200</b>	<b>326</b>	<b>14,8</b>	<b>263</b>	<b>4 696</b>	<b>2 940</b>	<b>263</b>	<b>8,9</b>
dont : lettres modernes	90	1 533	598	90	15,1	102	1 984	1 292	102	7,9
histoire	70	1 692	644	70	10,9	.	.	.	.	.
histoire et géographie (1)	.	.	.	.	.	90	1 495	898	90	10,0
<b>Langues</b>	<b>235</b>	<b>3 884</b>	<b>1 505</b>	<b>234</b>	<b>15,5</b>	<b>121</b>	<b>3 099</b>	<b>1 956</b>	<b>121</b>	<b>6,2</b>
dont : anglais	128	2 130	879	128	14,6	56	1 703	1 049	56	5,3
allemand	50	356	155	49	31,6	35	286	189	35	18,5
<b>Disciplines professionnelles</b>	<b>121</b>	<b>3 262</b>	<b>1 020</b>	<b>121</b>	<b>11,9</b>	<b>48</b>	<b>1 479</b>	<b>761</b>	<b>48</b>	<b>6,3</b>
dont : économie et gestion	53	1 995	562	53	9,4	38	1 182	583	38	6,5
mécanique	25	257	111	25	22,5	.	.	.	.	.
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>56</b>	<b>1 114</b>	<b>489</b>	<b>55</b>	<b>11,2</b>	<b>27</b>	<b>648</b>	<b>432</b>	<b>27</b>	<b>6,3</b>
<b>Éducation physique et sportive</b>	<b>25</b>	<b>797</b>	<b>264</b>	<b>25</b>	<b>9,5</b>	<b>100</b>	<b>1 684</b>	<b>1 057</b>	<b>100</b>	<b>9,5</b>
<b>Total Agrégation</b>	<b>1 248</b>	<b>21 694</b>	<b>8 323</b>	<b>1 244</b>	<b>14,9</b>	<b>759</b>	<b>16 742</b>	<b>10 658</b>	<b>759</b>	<b>7,1</b>
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>1 442</b>	<b>7 528</b>	<b>3 572</b>	<b>1 144</b>	<b>32,0</b>	<b>185</b>	<b>2 403</b>	<b>1 227</b>	<b>185</b>	<b>15,1</b>
dont : mathématiques	980	3 728	1 632	682	41,8	155	1 744	881	155	17,6
sciences de la vie et de la Terre	257	1 803	1 036	257	24,8	30	659	346	30	8,7
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>1 815</b>	<b>10 123</b>	<b>5 087</b>	<b>1 616</b>	<b>31,8</b>	<b>239</b>	<b>5 058</b>	<b>2 611</b>	<b>239</b>	<b>9,2</b>
dont : lettres modernes	733	2 701	1 411	681	48,3	92	1 665	846	92	10,9
histoire et géographie	580	3 670	2 117	580	27,4	60	1 353	667	60	9,0
<b>Langues</b>	<b>1 367</b>	<b>6 652</b>	<b>4 080</b>	<b>1 189</b>	<b>29,1</b>	<b>177</b>	<b>2 489</b>	<b>1 343</b>	<b>177</b>	<b>13,2</b>
dont : anglais	805	3 150	1 865	674	36,1	118	1 368	722	118	16,3
espagnol	273	2 077	1 461	273	18,7	22	821	444	22	5,0
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>280</b>	<b>1 262</b>	<b>683</b>	<b>250</b>	<b>36,6</b>	<b>47</b>	<b>886</b>	<b>511</b>	<b>47</b>	<b>9,2</b>
<b>Langages spéciaux (2)</b>	<b>5</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>33,3</b>	.	.	.	.	.
<b>Total Capes</b>	<b>4 909</b>	<b>25 589</b>	<b>13 434</b>	<b>4 203</b>	<b>31,3</b>	<b>648</b>	<b>10 836</b>	<b>5 692</b>	<b>648</b>	<b>11,4</b>
<b>Capeps</b>	<b>600</b>	<b>1 768</b>	<b>1 242</b>	<b>600</b>	<b>48,3</b>	<b>60</b>	<b>1 277</b>	<b>763</b>	<b>60</b>	<b>7,9</b>
<b>Capet</b>	<b>191</b>	<b>3 487</b>	<b>1 214</b>	<b>189</b>	<b>15,6</b>	<b>38</b>	<b>1 425</b>	<b>440</b>	<b>38</b>	<b>8,6</b>
dont : économie et gestion	75	1 789	633	75	11,8	17	977	283	17	6,0
biotechnologies	38	617	200	38	19,0	3	132	42	3	7,1
<b>Disciplines d'enseignement général</b>	<b>630</b>	<b>4 538</b>	<b>1 852</b>	<b>601</b>	<b>32,5</b>	<b>82</b>	<b>2 379</b>	<b>893</b>	<b>82</b>	<b>9,2</b>
dont : lettres-histoire et géographie	250	1 723	628	222	35,4	25	1 006	392	25	6,4
mathématiques-sciences physiques	230	1 563	616	230	37,3	42	877	336	42	12,5
<b>Disciplines professionnelles</b>	<b>727</b>	<b>5 945</b>	<b>2 491</b>	<b>641</b>	<b>25,7</b>	<b>193</b>	<b>2 159</b>	<b>1 046</b>	<b>189</b>	<b>18,1</b>
dont : économie et gestion	212	2 713	1 000	212	21,2	.	.	.	.	.
biotechnologies	165	694	299	132	44,1	65	622	339	65	19,2
<b>Total CAPLP</b>	<b>1 357</b>	<b>10 483</b>	<b>4 343</b>	<b>1 242</b>	<b>28,6</b>	<b>275</b>	<b>4 538</b>	<b>1 939</b>	<b>271</b>	<b>14,0</b>
<b>Tous concours de l'enseignement public</b>	<b>8 305</b>	<b>63 021</b>	<b>28 556</b>	<b>7 478</b>	<b>26,2</b>	<b>1 780</b>	<b>34 818</b>	<b>19 492</b>	<b>1 776</b>	<b>9,1</b>

Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

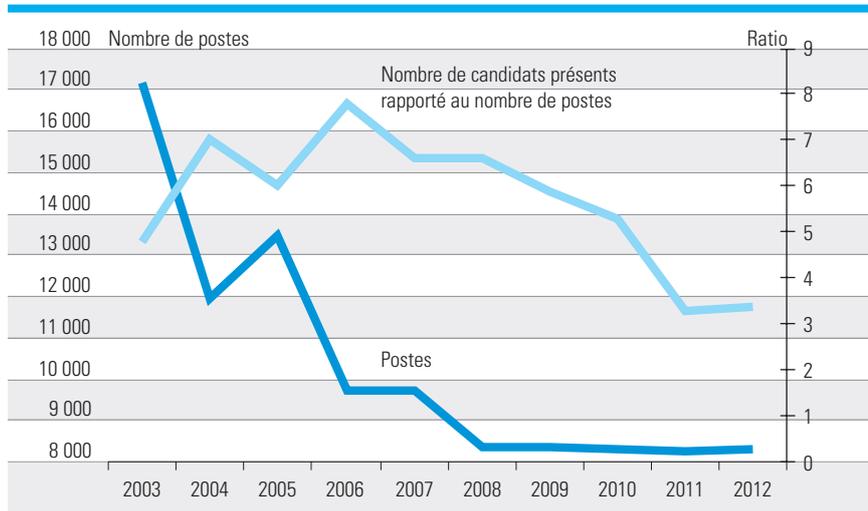
(1) Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

(2) Un Capes de langue des signes française (LSF) a été créé en 2010. Il est destiné à doter l'éducation nationale d'un vivier de professeurs habilités à enseigner la langue des signes française à laquelle la loi du 11 février 2005 (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) a conféré le statut de langue à part entière.

Source : MEN-MESR DEPP / Système de gestion Ocean

**GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de postes et de présents aux concours externes du second degré dans l'enseignement public**

France entière



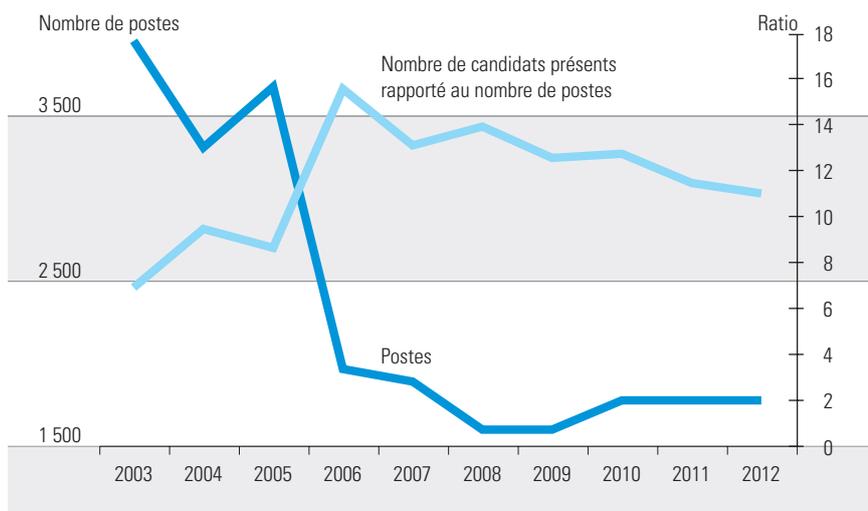
Source : MEN-MESR DEPP / Système de gestion Ocean

**À PEINE PLUS DE TROIS CANDIDATS PAR POSTE AUX CONCOURS EXTERNES, TOUJOURS PLUS DE DIX AUX CONCOURS INTERNES**

Aux concours internes, l'offre de postes comme le nombre de candidats baissent également entre 2003 et 2008 (*graphique 2*) : l'offre de postes a été divisée par plus de deux. Puis elle est remontée légèrement pour se stabiliser ces dernières années à 1 780 postes. La baisse du nombre de candidats présents s'est prolongée au-delà de celle des postes (- 5 % en 2012 comparée à 2011), mais globalement, elle

## GRAPHIQUE 2 – Évolution du nombre de postes et de présents aux concours internes du second degré dans l'enseignement public

France entière



Source : MEN-MESR DEPP / Système de gestion Ocean

a été sensiblement moins forte qu'aux concours externes. Ainsi, le taux d'attractivité des concours internes, après le point haut de 2006 à 15,6 candidats présents par poste, s'est réduit à 11 en 2012. Ils restent ainsi plus sélectifs que les concours externes.

### 14 % DES POSTES N'ONT PAS ÉTÉ POURVUS AU CAPES EXTERNE EN 2012

Le « rendement » des concours, c'est-à-dire leur capacité à recruter autant de candidats que de postes ouverts, est lié au rapport entre le nombre de présents et le nombre de postes. À la session 2012, en deçà de 3,5 candidats présents par poste, en général, tous les postes ne sont pas pourvus à quelques exceptions près (Capeps et les disciplines générales du CAPLP). En particulier, les trois principales sections du Capes – mathématiques, anglais, lettres modernes – n'ont pas fait le plein de recrutement (respectivement 30 %, 16 % et 7 % de postes non pourvus) ; seulement environ 2 candidats par poste se sont présentés. Ces difficultés de recrutement survenues à la session 2011, avec le « choc » de la maîtrise, se sont atténuées en 2012 : 12 % de postes non pourvus pour l'ensemble des concours externes du second degré public étaient constatés en 2011 (17 % pour le Capes), 10 % en 2012 (14 % pour le Capes).

### DES TAUX DE RÉUSSITE CONTRASTÉS SELON LES DISCIPLINES ET LES CONCOURS

Pour certains concours, le taux de réussite (rapport du nombre d'admis au nombre de candidats présents) est faible, mais le taux d'attractivité étant important, tous les postes sont pourvus. C'est le cas aux concours externes de l'agrégation où le taux de réussite s'établit en moyenne à 14,9 %. À l'inverse, pour d'autres concours, malgré un taux de réussite élevé, des postes peuvent ne pas être pourvus, en raison d'une faible attractivité. Ainsi, au Capes, le taux de réussite s'établit à 31,3 % (+ 6 points comparé à 2011) : 48,3 % en lettres modernes, 41,8 % en mathématiques, 29,1 % en langues (36,1 % en anglais). Il est également élevé au Capeps (48,3 %) où, en revanche, les 600 postes ouverts ont été pourvus.

À quelques unités près, tous les postes ont été pourvus aux concours internes, comme les années passées : en moyenne, leur taux de réussite évolue peu, de 8,6 % en 2011 à 9,1 % en 2012. Les chances de succès aux différents concours internes sont un peu plus faibles à l'agrégation (7,1 %) qu'au Capes (11,4 %). Au Capes, les disciplines scientifiques enregistrent globalement de meilleurs taux de réussite que les disciplines littéraires et de sciences humaines et les langues. Dans les disciplines professionnelles, le taux

de réussite moyen au CAPLP interne est toujours deux fois plus élevé qu'au Capet interne.

### MOINS DE « REDOUBLANTS » AUX CONCOURS EXTERNES EN 2012

Le nombre de candidatures est alimenté en partie par les « redoublants » : un tiers des candidats présents aux concours externes du second degré public à la session 2012 l'était déjà à la session 2011. En comparaison, plus de la moitié des présents à la session 2011 s'était déjà présentée en 2010. Cette diminution relative des redoublants s'explique par un vivier de « recalés » moins important en 2011 (près de 20 000 présents ayant échoué) qu'en 2010 (près de 36 000 présents).

Par ailleurs, près d'un présent sur cinq en 2012 retentait sa chance pour la troisième année consécutive (un sur quatre en 2011).

Autrement dit, le vivier de nouveaux candidats augmente entre 2011 et 2012, passant de 10 628 à 16 586 candidats présents pour la première fois à un concours externe.

### LES ÉTUDIANTS CONSTITUENT PRÈS DES DEUX TIERS DES LAURÉATS DES CONCOURS EXTERNES

Les étudiants deviennent le principal vivier de recrutements externes 2012 d'enseignants du second degré public (64,4 %) (*tableau 2*). Cette part a plus que doublé entre les sessions 2011 et 2012. 10,5 % des postes aux différents concours externes sont pourvus par des candidats en activité dans le secteur privé ou le secteur public, ou par des demandeurs d'emploi, et 4 % par des personnels d'éducation et de surveillance (principalement des assistants d'éducation).

Les étudiants affichent un taux de réussite (36,1 %) parmi les plus élevés aux concours externes, les non-titulaires (contractuels, vacataires, maîtres auxiliaires) se situent entre 17 et 21 %. Outre la voie interne, des enseignants titulaires du secteur public recourent à la voie externe : avec les

**TABLEAU 2 – Origine des lauréats aux concours du second degré dans l'enseignement public (en %) - session 2012**  
France entière

Origine des candidats	Agrégation		Capes		Capeps		Capet		CAPLP		Total des admis aux concours du second degré public			
	Externe	Interne	Externe	Interne	Taux de réussite									
													Externe	Interne
Étudiants	44,3	.	76,8	.	86,2	.	34,9	.	36,5	.	64,4	.	36,1	.
Élèves ENS	31,0	.	0,6	.	.	.	0,5	.	0,1	.	5,5	.	67,0	.
Personnels d'éducation et de surveillance	0,4	.	4,5	7,3	4,0	21,7	1,1	.	6,3	1,1	4,0	3,5	19,7	6,4
Demandeurs d'emploi, secteur privé, fonctionnaires	5,1	2,6	9,0	3,3	3,6	6,7	23,8	2,6	22,5	7,0	10,5	3,7	18,5	7,3
Maîtres auxiliaires	0,3	.	0,7	4,3	0,2	6,7	1,1	2,6	2,5	3,3	0,9	2,4	17,4	9,2
Contractuels	0,8	.	5,1	65,4	3,0	48,3	24,9	81,6	24,2	79,3	7,9	39,4	17,4	12,7
Vacataires	0,2	.	2,0	4,0	2,5	6,7	4,2	.	3,6	0,4	2,1	1,7	20,7	10,8
Enseignants du privé	.	.	0,0	0,6	.	1,6	0,5	.	0,2	0,4	0,1	0,3	8,3	9,2
Stagiaires (1)	1,2	.	0,1	0,3	0,2	.	1,6	.	0,1	0,7	0,3	0,2	7,9	7,4
Enseignants	16,7	97,4	1,2	14,8	0,3	8,3	7,4	13,2	4,0	7,8	4,3	48,8	8,2	7,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>												
<b>Effectifs</b>	<b>1 244</b>	<b>759</b>	<b>4 203</b>	<b>648</b>	<b>600</b>	<b>60</b>	<b>189</b>	<b>38</b>	<b>1 242</b>	<b>271</b>	<b>7 478</b>	<b>1 776</b>	<b>26,2</b>	<b>9,1</b>

Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

(1) Stagiaires : stagiaires en situation, fonctionnaires stagiaires.

Source : MEN-MESR DEPP / Système de gestion Ocean

enseignants du secteur privé, ils forment 8 % des lauréats.

Les concours internes du public présentent la particularité de recouvrir deux types de recrutement. D'une part, les enseignants titulaires constituent la grande majorité des admis à l'agrégation (97,4 %) ; ce concours représente pour eux une voie de promotion interne. D'autre part, un grand nombre de lauréats des autres concours internes sont des agents non titulaires ; ce recrutement s'identifie ainsi comme une voie de titularisation. 39,4 % des lauréats des concours internes sont des professeurs contractuels (34,5 % en 2011), 2,4 % des maîtres auxiliaires et 1,7 % des vacataires.

### LES FEMMES DEMEURENT MAJORITAIRES PARMIS LES CANDIDATS

Aux concours de l'enseignement public, les femmes constituent 60 % des admis pour chacune des deux voies de recrutement. Depuis 2003, le taux de féminisation a fluctué entre 56 et 61 %. Les nouvelles recrues de la session 2012 continuent de renforcer la féminisation de la population enseignante du second degré public, qui s'établit à 57,8 % en janvier 2012. Les femmes constituent plus des deux tiers des candidats admis aux différents concours du Capes, ainsi que du Capet ; leur part a fait un bond de 16 points au Capet entre 2011 et 2012. Le Capeps

enregistre le taux de féminisation le plus faible (36,7 %). Les femmes sont largement majoritaires en documentation (84,1 %), en langues (80,2 %) et dans les sections littéraires (74,1 %). Dans les sections professionnelles, l'écart s'accroît de 5 points en un an au bénéfice des femmes, soit une représentation de 57,3 %.

Le taux de réussite des lauréates est légèrement supérieur à celui des lauréats (19,7 % contre 18,6 % pour les hommes).

### PLUS DE LAURÉATS DE MOINS DE 25 ANS AUX CONCOURS EXTERNES

L'âge moyen reste logiquement moins élevé aux concours externes (27,5 ans) qu'aux concours internes (36,3 ans), soit un écart de 9 ans.

La structure par âge s'est modifiée entre les sessions 2011 et 2012 aux concours externes. La proportion de lauréats âgés de moins de 25 ans est passée de 34,2 % à 41,0 %, celle de 25 à 29 ans de 41,4 % à 37,1 %. En moyenne, l'ensemble des lauréats aux concours externes a une demi-année de moins qu'à la session précédente. Le taux de réussite aux concours externes décroît avec l'âge : il s'établit à 46,3 % pour les « moins de 25 ans » contre 8,1 % pour les « 50 ans et plus », respectivement 11,8 % et 4,3 % aux concours internes.

### LA PART DES CANDIDATS INSCRITS EN MASTER 2 A SENSIBLEMENT PROGRESSÉ PARMIS LES LAURÉATS DES CONCOURS EXTERNES

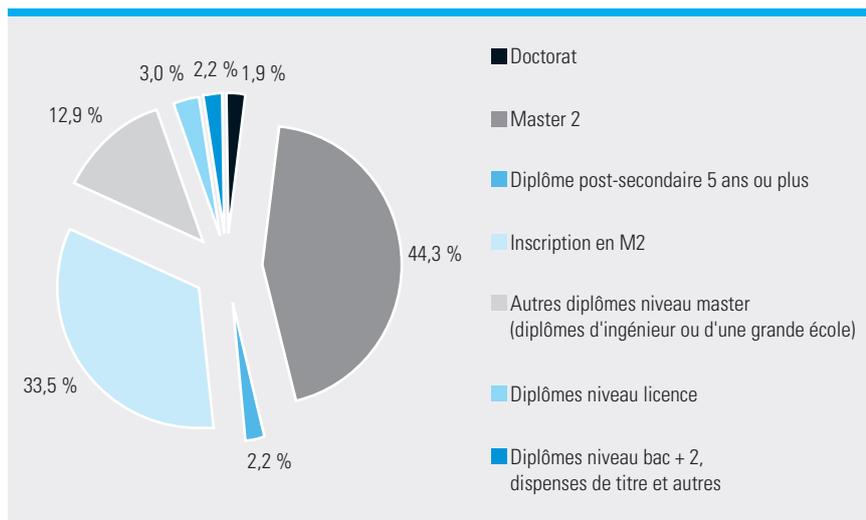
2012 est la deuxième session des concours organisés dans le cadre de la réforme de la « masterisation » ; le niveau de recrutement se situe désormais au niveau master 2 (M2), excepté pour les candidats aux concours internes recrutés avant le 30 juillet 2009.

Aux concours externes, 61,3 % des lauréats sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 ou plus. La part des candidats inscrits en M2 a gagné 8,6 points entre les sessions 2011 et 2012 ; ils représentent 33,5 % des admis en 2012 (*graphique 3*). Par ailleurs, le taux de réussite des candidats en cours de validation d'un master 2 est supérieur à celui des titulaires d'un diplôme sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années, respectivement 39,2 % et 23,5 %.

Plus de 75 % des admis aux concours externes déclarent avoir un diplôme dans le domaine des sciences (22,8 %), des langues (19,2 %), des sciences humaines, sociales et économiques (17,3 %) ou des lettres (16,8 %). Par ailleurs, 13,2 % seulement des lauréats possèdent un master « métiers de l'enseignement » pour l'ensemble des concours externes : identique au Capes, la proportion est nettement

**GRAPHIQUE 3 – Part des diplômes des lauréats aux concours externes du second degré dans l'enseignement public en 2012**

France entière



Source : MEN-MESR DEPP / Système de gestion Ocean

**Le recrutement des personnes en situation de handicap**

Aux concours externes de l'enseignement public de la session 2012, 633 candidats inscrits ont déclaré un handicap pour 246 présents et 46 admis en poste à la rentrée 2013. Aux concours internes, 397 inscrits étaient en situation de handicap pour 203 présents et 8 admis. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale recrute des personnes handicapées qui peuvent devenir titulaires sans passer de concours. Il s'agit du recrutement par la voie contractuelle. 488 postes de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré sont à pourvoir sur la France entière pour la rentrée 2013.

**Le recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement privé**

À la session 2012, 1 800 contrats ont été ouverts en vue de recruter des enseignants du second degré dans l'enseignement privé sous contrat (61,1 % aux Cafep, 38,9 % aux CAER). 1 533 candidats ont été reçus. Le taux de réussite aux concours externes est sensiblement plus bas que dans le public : 21,7 % des candidats présents ont été admis aux Cafep. En revanche, le taux de réussite aux concours internes est plus élevé dans le privé (11,3 %). 97,0 % des postes ont été pourvus aux CAER contre 77,6 % aux Cafep : 28,6 % des contrats offerts sont ainsi restés vacants aux Cafep-Capes en 2012.

supérieure au Capet (24,3 %) et au CAPLP (23,0 %) alors qu'elle est inférieure à 4,0 % à l'agrégation. Les candidats ayant un master « enseignement » présentent néanmoins un taux de réussite (29,6 %) parmi les plus élevés, ce taux variant de 31,3 % en lettres à 9,0 % pour les titulaires d'un master Staps ou disciplines sportives.

Aux concours internes, la proportion de titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 ou plus reste plus faible (38,5 %), et relativement comparable à celle de la session 2011 (34,5 %). Près d'un lauréat sur trois possède une maîtrise, un sur cinq est titulaire d'une licence. Les taux de réussite associés s'établissent respectivement à 8,8 %, 9,1 % et 10,4 %. ■

**pour en savoir plus**

– Tableaux statistiques, n° 7167, 7166, 7156, 7155, 7131.

– Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

## Source et définitions

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion Ocean. Le champ géographique recouvre la France entière (France métropolitaine, départements d'outre-mer [Dom], collectivités d'outre-mer [Com] et Nouvelle-Calédonie).

### Les concours de recrutement

Les épreuves des concours sont définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés fixant les modalités d'organisation des concours du second degré. À compter de la session 2012, l'épreuve écrite d'admissibilité de certains concours internes (Capes, Capet, CAPLP) consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours externes et internes des personnels enseignants du second degré. Les concours sont ouverts aux candidats titulaires d'un master 2 ou en cours de validation de master 2 (inscrit en M2), ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de qualité et de services publics. À titre transitoire et jusqu'à la session 2015 incluse, les conditions de titre ou de diplôme des candidats aux concours internes recrutés avant le 30 juillet 2009 restent celles en vigueur à la session 2009. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

Sont dispensés de diplôme les mères ou les pères d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau.

**Capes.** Certificat d'aptitude au professorat du second degré.

**Capeps.** Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

**Capet.** Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

À compter de la session 2012, la section « Technologie » du Capet est supprimée. La section « Sciences industrielles de l'ingénieur » est créée autour de quatre options adaptées aux spécialités de la nouvelle série du baccalauréat technologique STI2D. Seule l'option « Information et numérique » est ouverte en 2012 avec 30 postes offerts au Capet externe.

**CAPLP.** Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

**Cafep.** Concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes et troisièmes concours de l'enseignement public.

**CAER.** Concours d'accès aux échelles de rémunération d'enseignants correspondant aux différents concours internes de recrutement de l'enseignement public.

**Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou candidats ayant présenté un dossier RAEP non éliminé à certains concours internes. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

**Admis.** Candidats admis sur liste principale.

**Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

**Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.